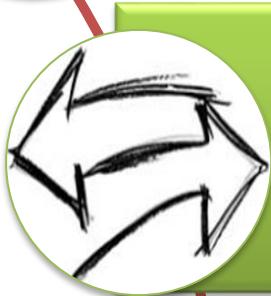


# Règles sanitaires à compter du 18 mai 2020



## PORT DU MASQUE

- Autorisé mais non conseillé pour les élèves d'élémentaire
- Interdit pour les élèves de maternelle
- Recommandé pour les adultes exerçant au sein de l'école et obligatoire dans certaines situations



## CIRCULATION DANS LES LOCAUX : favoriser la distanciation physique

- Entrée et sortie des classes par des accès différents si nécessaire
- Echelonnage des entrées/sorties
- Définition d'un sens de circulation dans les locaux pour éviter que les élèves ne se croisent
- Affichage d'une signalétique facile à comprendre (panneaux, fléchages...)



## LA CLASSE D'UN POINT DE VUE ORGANISATIONNEL

- Apprentissage des gestes barrière et du respect de la distanciation physique
- Aménagement des classes adapté : au moins 1 m entre chaque table, table individuelle pour chaque élève, pas d'ilôt
- Limitation des déplacements et instauration d'un sens de circulation
- Interdiction d'échanger ou de prêter des objets : matériel individuel
- Obligation pour chaque élève d'apporter sa propre bouteille d'eau et son paquet de mouchoirs jetables
- Suppression de l'accès à certaines salles et au matériel collectif (bibliothèque, ordinateurs, jeux...)
- Aération de la salle plusieurs fois par jour



## LA CLASSE D'UN POINT DE VUE PÉDAGOGIQUE

- Annulation des sorties, de la piscine et de toutes les festivités (kermesse, spectacle...)
- Pas de correction des cahiers par l'enseignant
- Pas de déplacement au tableau des élèves
- Pas de tutorat entre élèves, ni de travaux de groupe



## RÉCRÉATION

- Organisation des récréations par petits groupes
- Interdiction de toutes les activités ne respectant pas la distanciation physique (jeux de contact, de ballon, échanges d'objets, structures de jeux...)

Pour plus d'informations sur le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale, cliquez sur le lien suivant : [educ.gouv](https://www.education.gouv.fr)

## LAVAGE DES MAINS



- A l'arrivée dans l'école
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

## SANITAIRES



- Limitation du nombre d'élèves dans les toilettes
- Suppression d'un urinoir sur 2 si la distance est inférieure à 1 mètre
- Lavage des mains avant et après l'usage des WC
- Aération fréquente des sanitaires

## NETTOYAGE DES LOCAUX



- Nettoyage approfondi avant l'arrivée des élèves pour tous les locaux utilisés durant les 5 derniers jours
- Désinfection des espaces utilisés entre chaque rotation de groupes
  - Nettoyage des sanitaires plusieurs fois par jour
  - Mise à disposition de chaque enseignant pour son usage personnel et celui de ses élèves de gel hydroalcoolique, d'essuie-tout et de désinfectant
- Aération le matin, à chaque récréation, le midi

## PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID : En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève



- Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.
- **Conduite à tenir :**
  - Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée
  - Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. En cas d'impossibilité de joindre les parents, le SAMU sera contacté.
  - Procédure à suivre par les parents : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant
  - Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé l'élève
  - Poursuite stricte des gestes barrière
  - L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.
  - Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement
  - Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école
  - En cas de symptômes chez un adulte : isolement ou retour à domicile, puis procédure identique